

bulletins-electroniques.com
Veille technologique internationale • Un service ADIT

Toutes les technologies,
tous les acteurs
toutes les opportunités,
partout dans le monde

>> fermer >> imprimer

BE Suède 35 >> 20/11/2012

Environnement

Loup y es-tu ? Débat autour de la gestion de la population de loups en Suède

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/71498.htm>

L'agence de protection de l'environnement suédoise (Naturvårdsverket) a récemment rendu ses conclusions quant au nombre de loups nécessaires pour maintenir une population viable à long terme en Suède. Le chiffre avancé est de 380 individus.

Cette annonce a relancé un débat existant autour de la gestion des grands prédateurs en Suède et en particulier des loups. La ministre de l'environnement, Lena Ek, semble en effet vouloir limiter la population à 180 individus, l'option minimale avancée par l'agence. Les chasseurs qui critiquaient une politique sur les loups trop généreuse sont très satisfaits de cette orientation. A l'inverse, la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC) déplore un choix qui risque de faire disparaître les loups de Suède. En janvier 2010 déjà, lorsque le gouvernement avait autorisé des permis pour la chasse au loup, les organisations de protection de la nature avaient exprimé leur mécontentement et avaient fait appel à la Commission européenne pour que la Suède soit sanctionnée.

D'après la dernière estimation (2011-2012) la population de loups scandinaves (commune à la Suède et à la Norvège) compte entre 260 et 330 individus, dont une vingtaine de couples reproducteurs, mais la consanguinité y est un problème majeur. En juin dernier, pour la première fois en Suède, un plan de gestion des loups a été mis en place. Les objectifs majeurs sont d'assurer le maintien d'une population à long terme tout en travaillant à la bonne cohabitation entre le loup et l'Homme, et de maintenir un bon statut de conservation de l'espèce. Cela implique en premier lieu de réduire la consanguinité par des efforts actifs mais aussi de réussir à apaiser les tensions engendrées par la présence de ces grands prédateurs sur le territoire suédois.

Le plan de gestion ne comprenant pas, à l'origine, d'information concernant la taille minimale de population nécessaire, l'Agence de protection de l'environnement a demandé à des experts d'en réaliser une évaluation. Le résultat de 380 loups - soit 38 couples reproducteurs - obtenu par l'agence tient compte de nombreuses variables : la distribution des individus, le degré de consanguinité, les apports via l'immigration en provenance de Finlande et de Russie et les actions possibles pour améliorer le patrimoine génétique. Cette évaluation a aussi montré que, si le nombre d'individus est limité à 180, le taux d'immigration requis pour atteindre les objectifs sera bien plus élevé et que les actions permettant d'augmenter la diversité génétique devront être continues.

La ministre a présenté son choix comme une orientation vers une population plus petite mais en meilleure santé et elle a avancé deux axes pour résoudre les problèmes génétiques : relâcher des jeunes sains dans les groupes existants et utiliser la chasse pour contrôler la consanguinité en abattant les loups génétiquement "faibles".

Pour en savoir plus, contacts :

Ruona Burman - Agence suédoise de protection de l'environnement -
ruona.burman@naturvardsverket.se

Sources :

- Site web de l'Agence de protection de l'environnement - <http://redirectix.bulletins-electroniques.com/7ftrQ>
- Deux articles de la revue Miljöaktuellt
- * <http://redirectix.bulletins-electroniques.com/e0znd>
- * <http://redirectix.bulletins-electroniques.com/j45ML>

Rédacteurs :

Lucie Debroux - lucie.debroux@diplomatie.gouv.fr / sciences@ambafrance-se.org

Origine : BE Suède numéro 35 (20/11/2012) - Ambassade de France en Suède / ADIT -
<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/71498.htm>

Vous souhaitez réutiliser cette information ?

Pour connaître les détails des conditions d'utilisation et des droits de diffusion des Bulletins Electroniques, connectez-vous sur le site web des BE : www.bulletins-electroniques.com
La mention légale en italique ci-dessus est obligatoire et doit systématiquement accompagner la présente information.



www.bulletins-electroniques.com tous droits réservés

Votre contact : François Moille : <http://www.bulletins-electroniques.com/contacts.htm>